Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations clés pour les investisseurs essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : HUGO Swiss Life AM

Catégorie de parts : I (ISIN : FR0012649713)

Initiateur du produit : Ce produit est géré par Swiss Life Asset Managers France, une filiale du groupe Swiss Life.

Site internet : https://fr.swisslife-am.com

Appelez le +33 1 45 08 79 70 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Swiss Life Asset Managers France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Swiss Life Asset Managers France est agréée en France sous le n°GP-07000055 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : le 21 décembre 2023.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de type Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : Ce produit n'a pas de date d'échéance spécifique.

Swiss Life Asset Managers France est en droit de résilier le produit de manière unilatérale. La société de gestion se réserve le droit de procéder à tout changement ou mutation susceptible de conduire à la fusion, scission ou la liquidation de votre produit.

Objectifs

L'objectif d'investissement du fonds est d'obtenir un rendement, net de frais de gestion, supérieur à celui de son indice de référence : 40% MSCI World Index (USD) Net Return (dividendes réinvestis) + 60% : JPMorgan Government Bond Index Broad Hedged EUR TR (coupons réinvestis). A cela, est associé un objectif extra-financier, qui se traduit par l'intégration de critères ESG de manière systématique.

Le produit est géré activement et de manière discrétionnaire. Le fonds n'est pas géré en référence à un indice.

Le fonds doit être investi, pour le moins à 90 % (à l'exception des obligations et autres titres de créance émis par des Etats et des liquidités sous forme de dépôt d'espèces) dans des fonds mettant eux-mêmes en œuvre une approche extra-financière significativement engageante. Cela signifie que ces fonds appliqueront leur propre démarche extra-financière à 90% au moins de leur actif net et que celle-ci aboutira : (i) soit à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20% sur la base de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance(ESG) ; (ii) soit à une amélioration significative de la note ESG du portefeuille vis-à-vis de son univers d'investissement, c'est-à-dire que cette note sera a minima supérieure à celle de l'univers d'investissement duquel ont été retirés les 20% les moins bien notés ; (iii) soit à l'amélioration significative d'une autre indicateur extra-financier ; (iv) soit à une autre approche (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) permettant de démontrer en quoi l'approche retenue peut être considérée comme significative ; (v) soit à la poursuite d'un objectif d'investissement durable (par exemple, la sélection d'entreprises réalisant une part significative de leur chiffre d'affaires sur des activités contribuant à l'atteinte d'objectifs environnementaux et/ou sociaux).

La stratégie d'investissement du fonds repose sur une gestion discrétionnaire permettant de moduler son exposition sur les marchés internationaux d'actions, d'obligations et instruments monétaires sans contrainte particulière additionnelle en termes d'univers d'investissement par rapport à un éventuel indice de marché. Il est précisé que la volatilité du fonds et de l'indicateur de référence pourront s'éloigner de manière significative (pour ce type d'actif). Son exposition à la classe d'actifs Actions peut varier entre 0 et 60% de l'actif net. L'exposition du fonds aux autres classes d'actifs peut varier entre 0 et 100% de l'actif net. Le fonds peut être exposé via des OPCVM ou FIA, à hauteur de : 20% maximum en actions de petite et moyenne capitalisations (respectivement inférieures à 2 et 10 milliards d'euros pour les actions US et 1 et 5 milliards d'euros pour les actions non-US), de toutes zones géographiques; 20% maximum en actions de marchés émergents; 20% maximum en obligations de marchés émergents ;10% maximum en obligations convertibles; 40% maximum en titres de taux de notation inférieure à « Investment Grade » ou en titres non notés ou jugés équivalents selon l'analyse de la Société de gestion (y compris titres subordonnés hors obligations contingentes convertibles); 70% maximum au risque de change sur des devises hors euro. Le fonds s'interdit d'investir dans des obligations contingentes convertibles. La fourchette de sensibilité au risque de taux est comprise entre -3 et 10. Le fonds peut être investi en parts et/ou actions d'OPC internes et/ou externes.

Instruments dérivés : autorisés jusqu'à 100% de l'actif.

OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger : jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM ou ETF français et européens conformes à la Directive 2009/65/CE, ou, dans la limite de 30% de l'actif, des FIA français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux 4 critères de l'article L.214-13 du Code monétaire et financier. Les ETF seront des « trackers » simples sans effet de levier ou à effet de levier sous forme d'OPCVM. Ces instruments financiers seront sélectionnés pour atteindre l'objectif d'allocation défini par la gestion dans le respect des contraintes énumérées plus haut.

Vous pouvez demander le rachat de vos parts chaque semaine.

Les dividendes ne sont pas destinés à être distribués. Tout revenu dérivé du produit est réinvesti.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs, sous réserve qu'ils n'aient pas la qualité de « US person », recherchant un placement diversifié et flexible en produits de taux et actions en acceptant un risque de fluctuation de la valeur liquidative sur la durée minimale de placement recommandée qui est supérieure à quatre (4) ans. Pour déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir, l'investisseur doit tenir compte de sa situation personnelle et de son souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il connaît et accepte le risque de perte en capital lié aux variations des conditions de marché.

Dépositaire du produit : Caceis Bank

Informations supplémentaires sur le produit

De plus amples informations sur le produit, un exemplaire du prospectus, le dernier rapport annuel, tout rapport semestriel ultérieur et les dernières valeurs liquidatives des parts peuvent être obtenus gratuitement en français à l'adresse https://fr.swisslife-am.com ou auprès du siège social de Swiss Life Asset Managers France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 4 années.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants pour le produit non inclus dans l'indicateur synthétique de risque : risque de liquidité, risque de contreparties, (liste détaillée des risques dans le prospectus).

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, mais peuvent ne pas inclure tous les coûts que vous payez à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. Les évolutions futures des marchés sont incertaines et ne peuvent pas être prévues avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit combinée à celle de l'indicateur de substitution approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions illustre ce que vous pourriez récupérer dans des conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 4 années Exemple d'investissement : EUR 10 000		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 4 années**
Scénarios			
Minimum		Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**4 590 EUR**	**4 500 EUR**
	Rendement moyen chaque année	-54,1%	-18,1%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 410 EUR**	**8 750 EUR(*)**
	Rendement moyen chaque année	-15,9%	-3,3%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 590 EUR**	**9 920 EUR(*)**
	Rendement moyen chaque année	-4,1%	-0,2%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 930 EUR**	**11 400 EUR(*)**
	Rendement moyen chaque année	9,3%	3,3%

(*) Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement (par rapport à l'indicateur de substitution : 40% MSCI World Index (USD) (NDDUWI Index) + 60% JPMorgan Government Bond Index Broad Hedged EUR TR (JHUCGBIB Index)) entre décembre 2021 et novembre 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement (par rapport à l'indicateur de substitution : 40% MSCI World Index (USD) (NDDUWI Index) + 60% JPMorgan Government Bond Index Broad Hedged EUR TR (JHUCGBIB Index)) entre avril 2018 et avril 2022. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement (par rapport à l'indicateur de substitution : 40% MSCI World Index (USD) (NDDUWI Index) + 60% JPMorgan Government Bond Index Broad Hedged EUR TR (JHUCGBIB Index)) entre janvier 2014 et janvier 2018.

Que se passe-t-il si Swiss Life Asset Managers France n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de Swiss Life Asset Managers France. En cas de défaillance de Swiss Life Asset Managers France, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Voici notre supposition :

- La première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, nous supposons que le produit enregistre la performance indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 années
Coûts totaux	554 EUR	719 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	5,6%	1,9% par an

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,7% avant déductions des coûts et de -0,2% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les frais de distribution maximum que la personne qui vous vend le produit peut facturer (5,0% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des frais de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	5,0% du montant que vous payez lors de l'entrée dans cet investissement. Cela inclut des coûts de distribution de 5.0 % du montant investi / 500 EUR. C'est le montant maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vendra le produit vous informera du montant réel.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit pourrait le faire.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou charges d'exploitation	0,5% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	51 EUR
Coûts de transaction	0,0% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achèterons et vendrons.	3 EUR
Coûts accessoires prélevés dans des conditions spécifiques		
Commissions liée au résultat	Aucune commission de performance n'est due au titre de ce produit.	N/A

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention minimum recommandée : 4 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre produit à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez recevoir moins que prévu si vous sortez avant la fin de la période de détention recommandée. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

Vous pouvez demander le rachat d'une partie ou de la totalité de vos parts auprès de CACEIS. Votre demande de rachat s'effectuera sur la base de la dernière valeur liquidative établie après la date limite de centralisation des rachat (soit à cours inconnu). Elle est reçue au plus tard avant 11h00 (heure de Paris) à la date d'établissement de la valeur liquidative, étant précisé que le délai de règlement des rachats des parts - soit le délai entre la date limite de centralisation de rachat et la date de règlement des rachats, est de 2 jours.

Le fonds dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans son prospectus et son règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le distributeur du FCP ou le Service Client de la société de gestion au +33 1 45 08 79 70, à l'adresse suivante reclamation@swisslife-am.com, ou par courrier à Swiss Life Asset Managers France, Service Client - Réclamation, 153 rue Saint-Honoré, 75001 PARIS. La procédure de réclamation est disponible sur le site internet de la société de gestion : https://fr.swisslife-am.com/fr/home/regulatory-information.html.

Autres informations pertinentes

Les documents légaux ainsi que le rapport ESG sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site internet : https://fr.swisslife-am.com/fr/home.html. Le fonds promeut des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27/11/2019.

Des informations sur les performances passées du produit sont disponibles à l'adresse https://funds.swisslife-am.com/fr/home/sfdrLogin.html. Les données de performances passées sont présentées pour 6 années.

Les calculs de scénarios de performance mensuels précédents du produit sont disponibles à l'adresse https://funds.swisslife-am.com/fr/home/sfdrLogin.html.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous référer à notre site internet, l'ensemble de la documentation légale y figure. Le présent document sera mis à jour au minimum une fois tous les 12 mois.

Dans le cas où suite à vos différents échanges, vous estimez que la réponse apportée n'est pas satisfaisante, vous pouvez vous adresser gratuitement au médiateur de l'Autorité des marchés financiers : 1. Par courrier adressé à : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 2 ou; 2. Depuis le formulaire électronique accessible sur le site Internet de l'AMF : http://www.amf-france.org.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.